PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Tous les membres du Conseil Municipal de Livinhac-le-Haut sont convoqués jeudi 10 avril 2025 à 18 h 15, dans la Salle du Conseil de la Mairie de Livinhac-le-haut.

Monsieur Roland JOFFRE, Maire, préside et ouvre la séance.

14 Présents : CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, ROY Benjamin, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, SOUBIROUX Vincent, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence

1 Excusée : ALVERNHE Sonia (donne pouvoir à RUBIRA Elisabeth)

Absents :

Secrétaire de séance : ***Mme WENZEK Laurence***

ORDRE DU JOUR

01/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

02/ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET COMMUNAL

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice 2024, après avoir débattu sur le compte financier unique de l'exercice 2024 établi par Monsieur JOFFRE Roland, Maire de la Commune, et après que Monsieur JOFFRE Roland se soit retiré au moment du vote conformément à l'article 2121.14 du CGCT, le conseil municipal délibérant sous la présidence de Madame VIGUIE Dominique donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	485 940,11	1 071 699,73	1 557 639,84
	Recettes réalisées (1)	B	282 864,33	1 170 338,12	1 453 202,45
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	952 905,00	1 574 832,00	2 527 737,00
	Dépenses réalisées (1)	E	561 218,83	1 015 234,21	1 576 453,04
	Restes à réaliser	F	386 859,21	0,00	386 859,21
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-278 354,50	155 103,91	-123 250,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	466 964,89	503 132,27	970 097,16
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	188 610,39	658 236,18	846 846,57
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-386 859,21	0,00	-386 859,21
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-198 248,82	658 236,18	459 987,36

	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	- €	466 964.89 €		503 132.27 €	- €	970 097.16 €
Opérations de l'exercice	561 218.83 €	282 864.33 €	1 015 234.21 €	1 170 338.12 €	1 576 453.04 €	1 453 202.45 €
TOTAUX	**561 218.83 €**	**749 829.22 €**	**1 015 234.21 €**	**1 673 470.39 €**	**1 576 453.04 €**	**2 423 299.61 €**
Résultats de clôture	**- €**	**188 610.39 €**	**- €**	**658 236.18 €**	**- €**	**846 846.57 €**
Restes à réaliser	386 859.21 €	- €			386 859.21 €	- €
TOTAUX CUMULES	**386 859.21 €**	**188 610.39 €**	**- €**	**658 236.18 €**	**386 859.21 €**	**846 846.57 €**
RESULTATS DEFINITIFS	**198 248.82 €**	**- €**	**- €**	**658 236.18 €**	**- €**	**459 987.36 €**

Il est constaté que le résultat de clôture de la commune est de 846 846,57 € et que le résultat final, consolidé par les restes à réaliser en section d'investissement est de **459 987,36 €.**

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- Adopte le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Livinhac-le-Haut, dont la balance a été présentée ci-dessus,
- Donne pouvoir à Madame la 1ère adjointe pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

03/ AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET COMMUNAL

Vu la délibération n° 07-2025 en date du 10/04/2025, portant adoption du Compte Financier Unique 2024,
Monsieur le comptable public ayant transmis le CFU de l'exercice 2024 à la commune de Livinhac-le-Haut,
Ce CFU reflétant la situation financière rationalisée et simplifiée du budget principal, l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la nécessité d'affecter les résultats de l'exercice précédent à l'exercice suivant.

Le résultat de la section d'investissement du budget principal constaté à la clôture de l'exercice 2024 se solde par un excédent de 188 610,39 €.

Par ailleurs, l'excédent de la section de fonctionnement du budget principal 2024 est de 658 236,18 €.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	485 940,11	1 071 699,73	1 557 639,84
	Recettes réalisées (1)	B	282 964,33	1 170 338,12	1 453 202,45
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	952 905,00	1 574 832,00	2 527 737,00
	Dépenses réalisées (1)	E	561 218,83	1 015 234,21	1 576 453,04
	Restes à réaliser	F	386 859,21	0,00	386 859,21
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-278 354,50	155 103,91	-123 250,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	466 964,89	503 132,27	970 097,16
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	188 610,39	658 236,18	846 846,57
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-386 859,21	0,00	-386 859,21
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-198 248,82	658 236,18	459 987,36

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		155 103.91 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		503 132.27 €
C Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		**658 236.18 €**
D Solde d'exécution d'investissement		188 610.39 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-386 859.21 €
Besoin de financement F	**=D+E**	**-198 248.82 €**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**658 236.18 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement **G = au minimum, couverture du besoin de financement F**		198 248.82 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		459 987.36 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Affecte comme suit au budget principal 2025, les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2024 de la manière suivante :

La somme de 198 248,82 € à l'article RI 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé,

La somme de 459 987,36 € à l'article RF 002 – Résultat de fonctionnement reporté,

- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

04/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état N°1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose, suite à ces informations, une reconduction des taux sans augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter les taux et les produits correspondants conformément à l'état N°1259 joint à la présente délibération selon les modalités suivantes :

Taxes	**Taux votés en 2025**
Taxe foncière (bâti)	43.24 %
Taxe foncière (non bâti)	131.94 %
Taxe d'Habitation	12.33 %

05/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET COMMUNAL

La Commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du compte financier unique 2024, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.
Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2025 de la Commune de Livinhac-le-Haut qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

RECETTES			DEPENSES		
cpte		**Proposition 2025**	**cpte**		**Proposition 2025**
013	Atténuation de charges	0.00 €	011	Charges à caractère général	546 230.00 €
70	Produits des services	55 750.00 €	012	Charges de personnel	555 000.00 €
731	Fiscalité locale	503 627.00 €	014	Atténuations de produits	26 000.00 €
73	Impôts et taxes	163 000.00 €	023	Virement à la section d'investissement	184 070.00 €
74	Dotations et participations	208 697.00 €	042	Dotations amortissement	6 460.00 €
75	Autres produits de gestion courante	154 500.00 €	65	Autres charges de gestion courante	177 388.00 €
76	Autres produits financiers	4.64 €	66	Charges financières	15 000.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	67	Charges exceptionnelles	30 000.00 €
042	Opération d'ordre entre section	0.00 €	68	Dotations amortissements et provisions	5 418.00 €
Total recettes fonctionnement		**1 085 578.64 €**	**Total dépenses fonctionnement**		**1 545 566.00 €**
002	Reprise résultat de fonctionnement n-1 excédentaire	**459 987.36 €**	Reprise résultat de fonctionnement n-1 déficitaire		
Total recettes fonctionnement		**1 545 566.00 €**	**Total dépenses fonctionnement**		**1 545 566.00 €**

INVESTISSEMENT

RECETTES			DEPENSES		
		Proposition 2025			Proposition 2025
021	Virement de la section de fonctionnement	184 070.00 €	10	Dotations fonds divers réserves	0.00 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	25 000.00 €	041	Opérations patrimoniales	0.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	6 460.00 €	16	Remboursement d'emprunts	110 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	20	Immobilisations incorporelles (frais d'étude)	0.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	258 249.61 €	204	Subventions d'équipement versées	0.00 €
13	Subventions d'investissement	61 045.00 €	21	Immobilisations corporelles	611 435.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	23	Immobilisations en cours	0.00 €
27	Autres immobilisations financières	0.00 €	27	Autres immobilisations financières	2 000.00 €
Total recettes investissements		**534 824.61 €**	**Total dépenses investissements**		**723 435.00 €**
001	Reprise résultat d'investissement n-1 excédentaire	**188 610.39 €**	001	Reprise résultat d'investissement n-1 déficitaire	**0.00 €**
1641	Emprunts	**0.00 €**			
Total recettes investissements		**723 435.00 €**	**Total dépenses investissements**		**723 435.00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- approuve le budget primitif 2025 de la commune de Livinhac-le-Haut qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 545 566,00 €** pour la section de fonctionnement et à **723 435,00 €** pour la section d'investissement,
- autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

ASSOCIATIONS	2025
BADMINTON	192.00 €
CLUB DES TJRS JEUNES	192.00 €
COMITE D'ANIMATION	840.00 €
CYCLO CLUB FIRMI	450.00 €
ASS. FEMININE GYM	192.00 €
FOYER LIVINHACOIS DES JEUNES	300.00 €
JOYEUSE PETANQUE	192.00 €
USEP DE LIVINHAC	192.00 €
OLT'HIS	1500.00 €
OTB 12	600.00 €
PARENTS D'ELEVES	324.00 €
LES RANDONNEURS DE LA VALLEE	192.00 €
REGROUPEMENT ECOLE VALLEE DU LOT	240.00 €
SOCIETE DE CHASSE	942.00 €
SOCIETE DE PECHE	192.00 €
TRAIT D'UNION	192.00 €
UNION SPORT PENCHOT LIVINHAC	1148.00 €
USRL	192.00 €
ASS VILLAGE ET CHATEAU	240.00 €
ZIK MINEUR	192.00 €

06/ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET LOTISSEMENT LA RAMONDIE

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice 2024, après avoir débattu sur le compte financier unique de l'exercice 2024 établi par Monsieur JOFFRE Roland, Maire de la Commune, et après que Monsieur JOFFRE Roland se soit retiré au moment du vote conformément à l'article 2121.14 du CGCT, le conseil municipal délibérant sous la présidence de Madame VIGUIE Dominique donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COM. LIVINHAC LE HAUT - LOTISSEMENTS - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	218 717,25	161 812,25	380 529,50
	Recettes réalisées (1)	B	173 742,21	105 150,00	278 892,21
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	177 620,42	218 717,25	396 337,67
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	173 742,21	173 742,21
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	173 742,21	-68 592,21	105 150,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-41 096,83	56 905,00	15 808,17
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	132 645,38	-11 687,21	120 958,17
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	132 645,38	-11 687,21	120 958,17

	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	41 096.83 €	- €	- €	56 905.00 €	41 096.83 €	56 905.00 €
Opérations de l'exercice	- €	173 742.21 €	173 742.21 €	105 150.00 €	173 742.21 €	278 892.21 €
TOTAUX	**41 096.83 €**	**173 742.21 €**	**173 742.21 €**	**162 055.00 €**	**214 839.04 €**	**335 797.21 €**
Résultats de clôture	**- €**	**132 645.38 €**	**11 687.21 €**	**- €**	**- €**	**120 958.17 €**
Restes à réaliser	- €	- €			- €	- €
TOTAUX CUMULES	**- €**	**132 645.38 €**	**11 687.21 €**	**- €**	**- €**	**120 958.17 €**
RESULTATS DEFINITIFS	**- €**	**132 645.38 €**	**11 687.21 €**	**- €**	**- €**	**120 958.17 €**

Il est constaté que le résultat de clôture de la commune est de 132 645.38 € et que le résultat final est de **120 958,17 €.**

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le Compte Financier Unique 2024 du lotissement La Ramondie dont la balance a été présentée ci-dessus,

Donne pouvoir à Madame la 1ère adjointe pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

07/ AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET LOTISSEMENT LA RAMONDIE

Vu la délibération n° 11-2025 en date du 10/04/2025, portant adoption du Compte Financier Unique 2024 du lotissement La Ramondie,
Monsieur le comptable public ayant transmis le CFU de l'exercice 2024 à la commune de Livinhac-le-Haut,
Ce CFU reflétant la situation financière rationalisée et simplifiée du budget principal, l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la nécessité d'affecter les résultats de l'exercice précédent à l'exercice suivant.

Le résultat de la section d'investissement du budget du lotissement La Ramondie constaté à la clôture de l'exercice 2024 se solde par un excédent de 132 645,38 €.

Par ailleurs, le déficit de la section de fonctionnement du budget du lotissement La Ramondie 2024 est de 11 687,21 €.

COM. LIVINHAC LE HAUT - LOTISSEMENTS - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	218 717,25	161 812,25	380 529,50
	Recettes réalisées (1)	B	173 742,21	105 150,00	278 892,21
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	177 620,42	218 717,25	396 337,67
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	173 742,21	173 742,21
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	173 742,21	-68 592,21	105 150,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-41 096,83	56 905,00	15 808,17
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	132 645,38	-11 687,21	120 958,17
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	132 645,38	-11 687,21	120 958,17

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-68 592.21 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		56 905.00 €
C Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		**-11 687.21 €**
D Solde d'exécution d'investissement		132 645.38 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0.00 €
Besoin de financement F	**=D+E**	**0.00 €**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**0.00 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement **G = au minimum, couverture du besoin de financement F**		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		11 687.21 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Affecte comme suit au budget du lotissement La Ramondie 2025, les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2024 de la manière suivante :

La somme de 198 248,82 € à l'article RI 001 – Résultat d'investissement reporté,
La somme de 11 687,21 € à l'article DF 002 – Résultat de fonctionnement reporté,

- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

08/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET LOTISSEMENT LA RAMONDIE

La Commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du compte financier unique 2024, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.
Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2025 du lotissement La Ramondie qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Nlr	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Nlr	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	11 687.21	002	002	résultat fonct. reporté	excédent	
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain		7015	7015	vente terrains aménagés	vente parcelles	46 375.00
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre						
605	011	travaux	voirie, VRD...	10 000.00					
608	011	frais accessoires	Divers frais stockables						
65822	65	Reversement de l'excedent	au budget principal		757361		subvention du budget principal		20 287.25
6558	65								
65888	65	écart TVA		3.00	75888		écart TVA		3.00
66111	66	intérêts emprunt							
7133	042	variation des en cours	Annul stock initial	0.00	7133	042	variation des en cours	intégration stock final	
7133	042	variation des en cours	constatation des recettes						
71355	042	Variation du stock			71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	10 000.00
71355	042	Variation du stock	constatation des recettes	54 975.04	71355	042	variation terrains aménagés		
608	043	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	0.00	796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	0.00
			TOTAL	76 665.25				TOTAL	76 665.25

EQUILIBRE

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Nlr	intitulé	observations	PREVISIONS	article		intitulé	observations	PREVISIONS
001	001	résultat inv. reporté	déficit		001		résultat inv. reporté	excédent	132 645.38
1641	16	Emprunt			1641	16	emprunt	Souscription	
168748	16	avance commune	Remboursement à la commune	177 620.42	168748	16	avance commune	Versement par la commune	
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains		3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes		3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux		3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
3358	040	Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes		3358	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
3555	040	Stock final - terrains		0.00	3358	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	
3555	040	Stock final - terrains	intégration du stock final	10 000.00	3555	040	repose stock initial-terrains		0.00
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	54 975.04
			TOTAL	187 620.42				TOTAL	187 620.42

EQUILIBRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- approuve le budget primitif 2025 du lotissement La Ramondie qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **76 665,25 €** pour la section de fonctionnement et à **187 620,42 €** pour la section d'investissement,
- autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

09/ LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES PIGEONS DANS LES COMBLES DES MAISONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la prolifération récurrente des pigeons dans le centre du village.

Par délibération N°20-2018 le Conseil Municipal avait accordé une aide financière aux personnes privées qui réalisaient des travaux empêchant les pigeons d'entrer dans les combles (obstruer les ouvertures) des maisons situées Place du 14 Juin, Rue du Couvent, Rue de la République, Rue Camille Landès, Rue du Couderc, Rue Louis Panassié (portion comprise entre la rue de la République et l'avenue Pierre Laromiguière), et Rue du Coustalou.

Monsieur le Maire propose d'étendre cette subvention à l'ensemble du territoire de la commune de Livinhac-le-Haut et d'accorder une subvention de 50% du coût des aménagements plafonnés à 150 euros.

Cette subvention sera versée :
- après une demande préalable validée par la commission "Cadre de Vie"
- sur présentation des factures et des photos montrant les travaux réalisés,
- après contrôle réalisé par la commission.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur le Maire à verser cette subvention dans les conditions énumérées ci-dessus.

10/ ARTS VIVANTS EN BIBLIOTHEQUES 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'importance des actions et des animations culturelles dans les bibliothèques et médiathèques, portées par le Conseil Départemental de l'Aveyron, via sa médiathèque départementale, à mettre en œuvre des projets de territoire favorisant le spectacle vivant et la lecture publique intitulée « Arts vivants en bibliothèques ».

Cette opération permettra en 2025 de programmer un spectacle tout public intitulé « Boutures » qui sera présenté le mercredi 16 avril 2025 à 15h00 à la salle culturelle.
Ce spectacle sera accompagné d'ateliers proposés par les comédiens de la compagnie Kif Kif le jeudi 17 avril 2025 de 14h30 à 16h00 à l'EHPAD L'Oasis de Livinhac-le-Haut.
En parallèle, des actions de médiation seront proposées par les bibliothécaires.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention définissant les conditions dans lesquelles la commune de Livinhac-le-Haut s'engage à être partenaire du

Conseil Départemental de l'Aveyron dans le dispositif « Arts vivants en bibliothèques 2025 ».

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron annexée à la présente délibération pour les actions et animations culturelles du dispositif « Arts vivants en bibliothèques 2025 ».

11/ DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A DECAZEVILLE COMMUNAUTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation extérieure du bâtiment de la Mairie ainsi que de l'aménagement de la salle du Conseil Municipal.

Ces travaux rentrent dans le cadre de l'aménagement du cœur de bourg avec la réfection du crépi extérieur et la mise en valeur des pierres apparentes mais ils sont également en faveur du développement durable.

Monsieur le Maire propose de retenir un coût d'opération estimatif de 88550.73 euros hors taxes afin de concrétiser ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- de retenir un coût d'opération estimatif de 88 550.73 euros H.T,
- de solliciter un fonds de concours auprès de Decazeville Communauté conformément au plan de financement suivant :

Decazeville Communauté	50% soit 44 275.36 euros
Commune:	50% soit 44 275.37 euros
TOTAL:	**88 550.73 euros**

12/ DESAFFECTATION ET ALIENATIOND'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE SAULIERES AU PROFIT DE MADAME SIMONET MICHELE

Vu la demande de Madame SIMONET Michèle demeurant au lieu-dit Saulières à Livinhac-le-Haut,
Vu la délibération N°28/2024 en date du 26 juin 2024 relative à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la désaffectation et l'aliénation d'une portion du chemin rural situé au lieu-dit Saulières à Livinhac-le-Haut,
Vu l'arrêté municipal N°02/2025 en date du 13 janvier 2025 portant délégation temporaire de fonction et de signature à Madame VIGUIÉ Dominique dans le cadre de cette procédure d'aliénation,

Vu l'arrêté municipal N°06/2025 du 17 janvier 2025 portant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural et désignant un commissaire enquêteur,
Vu le rapport et l'avis favorable de Monsieur MAUREL Jean-Marie, commissaire enquêteur, en date du 05 mars 2025,
Vu le document d'arpentage en date du 26 novembre 2024,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Une partie du chemin rural situé au lieu-dit Saulières fait office de voie d'accès à la propriété de Madame SIMONET Michèle, sis Saulières à Livinhac-le-Haut et dessert les parcelles cadastrées section C N°172-173-174-175-176-177-1544-1545-1546-1547-1548-1549.

Madame SIMONET Michèle a émis le souhait d'acquérir une partie du chemin rural qui traverse sa propriété et qui a cessé d'être affecté au public.

Pour ce faire, et conformément aux dispositions des articles L 161-10 et R 161-25 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, une enquête publique menée par Monsieur MAUREL Jean-Marie, commissaire enquêteur, s'est déroulée du lundi 17 février au lundi 03 mars 2025 inclus.
La cession ne pouvant alors être décidée qu'après enquête, et selon les conditions établies dans l'article L 161-11 du Code Rural.

Considérant, au vu des résultats de cette enquête publique, que cette partie de chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public, et n'est donc plus utilisé comme voie de passage, notamment par le fait que son tracé n'est plus repérable sur le terrain,

Considérant que les conclusions rendues par le commissaire enquêteur dans son rapport joint en date du 05 mars 2025 sont favorables au projet,

Considérant qu'un document d'arpentage en date du 26 novembre 2024 identifie la parcelle à céder sous le numéro section A N°1591 pour une superficie de 373 m²,

Considérant que la cession de cette parcelle représente un montant de 37,30 euros soit 0.10 €/m²,

Considérant que tous les frais engendrés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur,

Considérant que Monsieur JOFFRE Roland n'a pas participé aux débat, ni au vote et a quitté la pièce,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré selon le scrutin ordinaire à :
Pour : 14 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix (JOFFRE Roland)

décide :

- de constater la désaffectation du chemin rural localisé au lieu-dit Saulières,
- d'autoriser la cession d'une partie de ce chemin rural déclinée par la parcelle référencée section A N°1591, d'une superficie de 373 m², à Madame SIMONET Michèle au prix de 0.10 € le m², soit un montant de 37,30 euros (trente-sept euros trente cents),
- de dire que les frais de rédaction et d'enregistrement d'actes seront à la charge de Madame SIMONET Michèle,
- d'autoriser Madame la Première Adjointe au Maire à signer tous documents nécessaires à cet effet et notamment l'acte authentique de vente au profit de Madame SIMONET Michèle devant Maître COUDERC Emilie, Notaire à Decazeville (12), 9 Place Jarlan.

13/ QUESTIONS DIVERSES

Elections municipales 2026 : Monsieur le Maire informe officiellement l'assemblée qu'il ne se représentera pas lors des prochaines élections municipales.

La séance est levée à 20H30.

La secrétaire de séance,
WENZEK Laurence

Le Maire,
JOFFRE Roland

MAIRIE DE LIVINHAC-LE-HAUT
(Aveyron)